

CONTENANT

GROUPES 11 FONGICIDES

Acceleron D-281

FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES

SUSPENSION

Produit pour le traitement des semences à utiliser sur les semences de maïs pour les protéger des champignons phytopathogènes indiqués.

AGRICOLE

GARANTIE : fluoxastrobine..... 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 32441 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta
T2C 3G3

CONTENU NET : 0,5 À 1000 L

PROTÉGER DU GEL

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro de secours suivant :
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Pour l'utilisation avec l'équipement commercial de traitement de semences (les installations et les systèmes de traitement mobile) avec circuit fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage et seulement l'équipement de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de Acceleron D-281 n'est autorisé.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 est un produit à large spectre destiné à supprimer ou à réprimer certains champignons phytopathogènes. Le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 supprime la pourriture des semences et la fonte des semis en prélevée causées par les maladies transmises par les semences *Aspergillus* spp. et *Penicillium* spp., et contribue à la répression de l'antracnose (pourriture de la tige en fin de saison) causée par *Colletotrichum graminicola*.

Le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 est conçu pour être appliqué avec de l'équipement de traitement commercial permettant de mesurer avec exactitude les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange.

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Nocif en cas d'ingestion. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
- Les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, ainsi que des chaussures et des chaussettes. De plus, les travailleurs doivent porter des gants protecteurs durant la manipulation de la formule et des semences traitées mouillées, ainsi que durant le nettoyage de l'équipement de traitement.
- Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les manipulateurs (affectés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone durant l'application.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation de semences traitées.
- Tout sac contenant des semences traitées, destiné à la vente ou à l'utilisation au Canada, doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « Ces semences ont été traitées avec le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281, qui contient de la fluoxastrobine. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation de semences traitées. NE PAS utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol. »
- Pour l'utilisation avec l'équipement commercial de traitement de semences (les installations et les systèmes de traitement mobile) avec circuit fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage et seulement l'équipement de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de Acceleron D-281 n'est autorisé.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée

aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides ou engrais. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive.

ÉLIMINATION :

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences.

Procéder comme suit pour rincer les contenants :

1. Verser le contenant de Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 dans le réservoir du système de traitement des semences.
2. Verser le tiers du rinçat dans le contenant et agiter le contenu.
3. Transférer le rinçat dans le réservoir du système de traitement des semences.
4. Répéter l'opération de rinçage deux autres fois.
5. Mélanger à fond le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 et le rinçat avant l'emploi.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout du rinçat.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES SEMENCES TRAITÉES :

Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs ayant contenu des semences traitées pour manipuler de la nourriture de consommation humaine ou animale.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Acceleron D-281

FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES

SUSPENSION

Produit pour le traitement des semences à utiliser sur les semences de maïs pour les protéger des champignons phytopathogènes indiqués.

AGRICOLE

GARANTIE : fluoxastrobine..... 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 32441 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta
T2C 3G3

CONTENU NET : 0,5 À 1000 L

PROTÉGER DU GEL

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro de secours suivant :
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Pour l'utilisation avec l'équipement commercial de traitement de semences (les installations et les systèmes de traitement mobile) avec circuit fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage et seulement l'équipement de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de Acceleron D-281 n'est autorisé.

Table des matières :	Section	Numéro de page
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1. Le produit	3
	2. Précautions, vêtements et équipement protecteurs.	3
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	3. Premiers soins et renseignements toxicologiques...	4
	4. Précautions environnementales et renseignements.	4
	5. Entreposage.....	4
	6. Élimination.....	5
	7. Avis	6
	8. Parasites supprimés.....	6
MODE D'EMPLOI	9. Usages recommandés.....	7
	10. Précautions à l'application	9
	11. Restrictions d'emploi.....	10
	12. Recommandations en matière de gestion de la résistance	10

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Le produit

Le Fongicide pour le traitement des semences Accelaron D-281 est un produit à large spectre destiné à supprimer ou à réprimer certains champignons phytopathogènes. Le Fongicide pour le traitement des semences Accelaron D-281 supprime la pourriture des semences et la fonte des semis en prélevée causées par les maladies transmises par les semences *Aspergillus* spp. et *Penicillium* spp., et contribue à la répression de l'antracnose (pourriture de la tige en fin de saison) causée par *Colletotrichum graminicola*.

Le Fongicide pour le traitement des semences Accelaron D-281 est conçu pour être appliqué avec de l'équipement de traitement commercial permettant de mesurer avec exactitude les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Nocif en cas d'ingestion. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
- Les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, ainsi que des chaussures et des chaussettes. De plus, les travailleurs doivent porter des gants protecteurs durant la manipulation de la formule et des semences traitées mouillées, ainsi que durant le nettoyage de l'équipement de traitement.
- Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les manipulateurs (affectés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone durant l'application.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation de semences traitées.
- Tout sac contenant des semences traitées, destiné à la vente ou à l'utilisation au Canada, doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « Ces semences ont été traitées avec le Fongicide pour le traitement des semences Accelaron D-281, qui contient de la fluoxastrobine. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation de semences traitées. NE PAS utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de la nourriture de

consommation animale et des autres denrées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol. »

- Pour l'utilisation avec l'équipement commercial de traitement de semences (les installations et les systèmes de traitement mobile) avec circuit fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage et seulement l'équipement de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de Acceleron D-281 n'est autorisé.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

Section 4 – Précautions environnementales et renseignements

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

Section 5 – Entreposage

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides ou engrais. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale. Garder le contenant fermé. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive.

Section 6 – Élimination

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences.

Procéder comme suit pour rincer les contenants :

1. Verser le contenant de Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 dans le réservoir du système de traitement des semences.

2. Verser le tiers du rinçat dans le contenant et agiter le contenu.
3. Transférer le rinçat dans le réservoir du système de traitement des semences.
4. Répéter l'opération de rinçage deux autres fois.
5. Mélanger à fond le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 et le rinçat avant l'emploi.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout du rinçat.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES SEMENCES TRAITÉES :

Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemençé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs ayant contenu des semences traitées pour manipuler de la nourriture de consommation humaine ou animale.

Section 7 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 est une formule conçue pour le traitement commercial des semences, avec de l'équipement de traitement des semences classique permettant de mesurer et d'appliquer avec exactitude des suspensions concentrées pour le traitement des semences. Laisser sécher les semences avant l'ensachage, l'entreposage ou le semis.

Il est recommandé de diluer ce produit avec de l'eau ou un autre liquide approprié tout juste avant l'application, afin d'assurer une couverture uniforme des semences durant l'application. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.

Lorsque le produit est appliqué avec du matériel de traitement des semences conçu pour traiter les semences avec une bouillie, verser environ la moitié ou les deux tiers de l'eau nécessaire dans le réservoir, suivie des produits d'association pour le traitement des semences, et de Acceleron D-281. L'ordre séquentiel dépend des produits d'association et du matériel d'application utilisé. Attendre que chaque produit d'association de la bouillie se disperse complètement avant d'ajouter le suivant, jusqu'à l'obtention d'une suspension uniforme. Une fois que tous les produits d'association de la bouillie ont été ajoutés et se sont dispersés complètement, ajouter le reste d'eau requise (1/2 à 1/3) pour obtenir le volume de bouillie approprié et mélanger jusqu'à uniformité. Ne pas entreposer les bouillies mélangées pendant plus de 72 heures. Maintenir une agitation appropriée jusqu'à l'application de la bouillie. Pour en savoir plus sur les instructions d'emploi, l'ordre de mélange des produits d'association de la bouillie et d'autres suggestions sur l'application, communiquer avec votre représentant Bayer CropScience.

Les semences traitées avec le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 peuvent réduire le débit d'écoulement dans le semoir. Un recalibrage du semoir peut être nécessaire pour obtenir le taux de semis approprié avant la mise en terre.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des insectes dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les insectes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Section 8 – Parasites supprimés

Le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 est un produit à large spectre destiné à supprimer la pourriture des semences et la fonte des semis en prélevée causées par les maladies transmises par les semences *Aspergillus* spp. et *Penicillium* spp., et à réprimer la maladie transmise par la semence *Colletotrichum graminicola* qui peut mener à la répression de l'anthracnose de la tige causée par le *C. graminicola* transmis par les semences tard dans la saison de croissance.

Section 9 – Usages recommandés

Culture	Maladies	Doses d'application de Acceleron D-281 ¹		
		mL / 100 kg de semences	mL / unité de 80 000 semences	mg i.a. / semence ^{2,3}
Maïs de grande culture (y compris celui cultivé pour la semence)	Suppression de la pourriture des semences et la fonte des semis en prélevée causées par les maladies transmises	10,4 à 20,8	2,24 à 4,48	0,014 à 0,027

	par les semences <i>Aspergillus</i> spp. et <i>Penicillium</i> spp.			
	Répression causée par la maladie transmise par la semence <i>Colletotrichum</i> <i>graminicola</i>	62,59 à 125,2	13,51 à 26,98	0,0811 à 0,162

¹Ne pas appliquer plus de 0,568 kg d'ingrédient actif (fluoxastrobine) par hectare par année, y compris le traitement des semences ou les applications foliaires.

²La dose est calculée en fonction du nombre moyen de semences/kg de maïs de grande culture (3 706).

³L'application aux doses plus élevées, indiquées sur l'étiquette, peut mener à la répression de l'antracnose de la tige causée par le *Colletotrichum graminicola* transmis par les semences tard dans la saison de croissance. Utiliser la dose la plus élevée seulement si la pression de la maladie est fortement prévue.

MÉLANGES EN CUVE

Pour la suppression de certains insectes ravageurs et/ou d'autres maladies non indiquées sur l'étiquette du Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281, ce dernier produit peut être mélangé en cuve avec certains insecticides et fongicides suivants pour le traitement des semences : Vortex FL, Trilex FS, Allegiance FL, Poncho 600 FS, EverGol Xtend C, PTZ 480 SC. Consulter l'étiquette homologuée des produits d'association pour en connaître les doses d'application, les précautions et le mode d'emploi et suivre les précautions et les limitations les plus restrictives énoncées sur l'étiquette de chaque produit.

Section 10 – Précautions à l'application

QUALITÉ DES SEMENCES : Des études en laboratoire et sur le terrain ont montré que les semences traitées avec le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 peuvent être entreposées sans risque de perte de germination ou d'efficacité contre la maladie. Plusieurs types de semences sont sujets aux dommages mécaniques durant la manipulation et une diminution de la germination peut affecter un lot de semences si la manipulation a causé des dommages sans lien avec l'application du fongicide pour le traitement des semences. Le degré de germination des semences traitées ou non avec le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 peut diminuer avec le temps; cette baisse peut être accentuée si les conditions d'entreposage sont inappropriées ou que les semences ont subi des dommages mécaniques importants. Lors du déplacement des semences, utiliser de l'équipement de manipulation conçu de façon à réduire les dommages mécaniques. Cependant, comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Bayer CropScience, aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences. Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la

germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Traiter une petite quantité de semences en utilisant le même équipement que pour le traitement du lot entier de semences. Faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant de soumettre la totalité du lot à un produit pour le traitement des semences.

COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES : Ce produit ne contient aucun pigment et donc ne colorera pas les semences traitées. Toutefois, les utilisateurs doivent s'assurer que la semence traitée, une fois séchée et prête à l'ensachage, à l'entreposage ou à la mise en terre, est d'une couleur non naturelle. Un autre colorant doit être ajouté au mélange durant le traitement des semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit..

Section 11 - Restrictions d'emploi

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

- Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « Ces semences ont été traitées avec le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281, qui contient de la fluoxastrobine. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation de semences traitées. NE PAS utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées. Toxique pour les oiseaux. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol. »

Section 12 – Recommandations en matière de gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 contient un fongicide du Groupe 11. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à Acceleron D-281 et à d'autres fongicides du Groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète du degré d'éradication si ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, utiliser le Fongicide pour le traitement des semences Acceleron D-281 ou les autres fongicides du Groupe 11 en alternance avec des fongicides de groupes différents, capables d'éradiquer les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant un fongicide d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Acceleron D-281 doit être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique. Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer CropScience Canada en présence d'une baisse possible de sensibilité au traitement des semences Acceleron D-281 chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent. Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.com.